



TOMBOLA DE LA JOURNEE TAURINE 2018 - RÈGLEMENT -

ARTICLE 1 – OBJET DU CONCOURS

A l'occasion des fêtes d'Orthez, la Commission taurine souhaite organiser une tombola, du 16 juin au 13 juillet, dotée de places de corrida, de novillada, et de callejon, afin de soutenir la journée du 29 juillet.

ARTICLE 2. DEROULEMENT DU JEU

Le commerçant partenaire achète un ou plusieurs billets de CORRIDA qui donnent droit à plusieurs billets de tombola.

Exemple : 1 billet de corrida acheté = 10 billets de tombola
2 billets de corrida achetés = 20 billets de tombola
3 billets de corrida achetés = 30 billets de tombola, etc.

La ville garantit que chaque commerçant aura le nombre de gagnants correspondant aux billets de corrida achetés, (ex. : 3 billets de corrida achetés = 3 gagnants assurés)
Chaque commerçant recevra une facture correspondant au nombre de billets achetés.

Le commerçant partenaire s'engage à informer ses clients de cette opération. La Commission taurine fournira 2 affichettes A3 à poser dans le magasin et sur la devanture.

Le commerçant remplira des billets de tombola en notant les coordonnées de ses clients sur des carnets de tombola remis par la Commission taurine de la Ville.

ARTICLE 3. TIRAGE AU SORT

Le commerçant partenaire organise un tirage au sort dans son établissement à la date du 13 juillet en fin de journée. Les gagnants recevront des places de Corrida fournies par la Commission taurine de la Ville.

La Commission taurine organisera un super tirage le 20 juillet (avec tous les billets de tous les commerçants) qui permettra de gagner :

- 2 invitations au callejon le matin pour la novillada
- 2 invitations au callejon l'après-midi pour la corrida
- 2 journées complètes novillada et corrida + repas le midi

ARTICLE 4. REMISE DES LOTS

La remise des lots du Super tirage se fera le 20 juillet aux Arènes du Pesqué à Orthez.

Règlement déposé auprès de l'étude : SCP DUMAS-FANCELLU-ROBERT, 26 Rue Serviez à PAU 64000 - cabinet secondaire : Rue Léon Blum à ORTHEZ 64300.